



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-541

Ottawa, le 15 novembre 2005

Hornby Community Radio Society
Hornby Island (Colombie-Britannique)

Demande 2005-0770-0

Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-90

15 septembre 2005

Station de radio communautaire en développement à Hornby Island – modification technique

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Hornby Community Radio Society en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio, autorisée dans *Station de radio communautaire en développement à Hornby Island*, décision de radiodiffusion CRTC 2004-412, 14 septembre 2004, afin de changer la fréquence de 91,5 MHz (canal 218TFP) à 96,5 MHz (canal 243TFP).
2. La titulaire a indiqué que la modification proposée a pour but de régler les problèmes de brouillage avec la station de radio à Sechelt en Colombie-Britannique approuvée dans *Station de radio commerciale FM de langue anglaise à Sechelt*, décision de radiodiffusion CRTC 2005-167, 20 avril 2005.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
4. Le ministère de l'Industrie (le Ministère) a avisé le Conseil que cette demande est techniquement acceptable sous condition mais qu'il n'attribuera un certificat de radiodiffusion que lorsqu'il aura établi que les paramètres techniques proposés ne brouilleront pas de façon inacceptable les services aéronautiques NAV/COM.
5. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment où le Ministère aura confirmé que ses exigences techniques ont été satisfaites et qu'un certificat de radiodiffusion sera attribué.

6. Étant donné que les paramètres techniques approuvés dans la présente décision sont associés à un service FM non protégé de faible puissance, le Conseil rappelle également à la titulaire qu'elle devra choisir une autre fréquence si le Ministère l'exige.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>